MINISTÈRE
DE LA MER
Liberté
Égalité
Fraternité

PLF/2022/704629045052

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE À USAGE PERSONNEL ET À USAGE DE FORMATION

1. Données propriétaire(s)

Nom prénom Raison sociale	Part de propriété	Lien	Adresse
SA SGB FINANCE	100%	CRÉDIT BAILLEUR / LOUEUR	69 AVENUE DE FLANDRES 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
CENTRALE BATEAU	N/A	CRÉDIT PRENEUR / LOCATAIRE	5 RUE MAURICE RAVEL 66750 SAINT-CYPRIEN

2. Données navire

Identifiants :

N° d'enregistrement : PV G39815

N° WIN : FRSPBXA451B222

Mis à jour par le service : DML PYRENEES ORIENTALES - AUDE

Navire :

Nom : ALLIANCE 14

Fabricant : S.P.B.I. SAS - EX. BJ TECHNOLOGIE

Année de construction : 2022

Modèle : JEANNEAU CAP CAMARAT 6.5 CC-3

Type du navire : NAVIRE À MOTEUR

Catégorie de conception : C

Longueur (m) : 6.11

Largeur (m) : 2.48

Puissance max recommandée (kW) : 155

Puissance installée (kW) : 110

Puissance administrative totale (CV) : 15

Moteurs :

Marque	Modèle	N° série	Puissance (kW)	Puissance (CV)	Carburant
YAMAHA ESSENCE	YAMAHA F150 XB	63P 1261446	110	15	ESSENCE

Mentions spéciales :
Néant

Date de délivrance : 23/05/2022

Date de validité : 23/05/2032

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré.
Le propriétaire du navire doit déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour effectuer vos démarches en ligne, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :
https://demarches-plaisance.gouv.fr/

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage/This boat can be rented as a leasure boat/El barco puede alquilarse como buque de placer.

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français / This boat fly the french flag, it is allowed to enjoy the protection as well as the privileges and advantages granted to French ships.